

Communiqué de presse :

Au lendemain de la clôture du Sommet de la Terre RIO +20, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité analyse les avancées parcourues

Au lendemain de la clôture de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, le Fonds de Dotation prend note de quelques avancées. La communauté internationale avait deux objectifs : relancer la dynamique adoptée à l'issue du Sommet de Rio en 1992 et adopter une vision de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

L'accord trouvé finalement par les chefs d'Etat et de gouvernement n'est pas idéal, faisant les frais d'un contexte international difficile, mais exprime tout de même un consensus autour d'une volonté politique et d'éléments d'un programme de travail et de rendez-vous pour les années qui viennent.

Parmi les principaux acquis, on notera entre autres, la reconnaissance de l'interaction entre les différents piliers du développement durable, très bien reflétée dans le texte, de l'économie verte et équitable comme programme de travail de la communauté internationale, et l'ambition de financements innovants au service du Développement durable. Le rôle nouveau, clairement renforcé, de la société civile dans la gouvernance.

Sur la biodiversité, si l'état de la nature avait été l'un des sujets les plus discutés lors du Sommet de 1992, force est de constater que cette préoccupation ne fait plus l'objet d'autant d'égards aujourd'hui. Amaigris lors des négociations de ces derniers jours, le texte final réitère la valeur intrinsèque de la biodiversité mais sans objectifs nouveaux, sans financements originaux ni calendrier précis.

En revanche, les 194 Etats présents réaffirment tout de même explicitement l'importance d'accroître moyens et actions en faveur de la biodiversité. Ils réitèrent leur engagement en faveur de la réalisation des trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (conservation de la biodiversité, gestion durable de ses éléments et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques) et demandent des actions urgentes pour réduire la perte de la biodiversité. Ils prennent acte de l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, et invitent les parties à ratifier ce Protocole au plus vite. Une référence également sur l'importance de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages), ainsi que sur la création du Comité intergouvernemental de la science-politique sur la biodiversité et les services des écosystèmes (IPBES) insistant sur l'urgence de l'ouverture de ses travaux.

A noter enfin, que le paragraphe dédié aux Océans et mers, ne reconnait finalement pas un statut de la haute mer (l'opposition de 3 pays conduit à un mandat d'achever les travaux d'ici 2 ans avec obligation de décision).

Eléments importants, le niveau de conscience et d'implication s'est très fortement développé en vingt ans et les parties-prenantes montrent clairement une maturité nouvelle sur l'ensemble des sujets abordés. Les jeunes dont la mobilisation nouvelle avait surpris en 1992, sont très présents. Ils portent des messages précis. La mobilisation et l'état d'esprit des ONG, entreprises et collectivités locales évoluent positivement, ils se rapprochent et se parlent de plus en plus pour relever un défi que les politiques peinent manifestement à prendre en compte à son juste niveau. Si un chemin certain a été parcouru depuis deux décennies, les crises vont malheureusement plus vite que nos progrès. « Ce qui est détruit l'est pour toujours, ce qui est en danger peut encore être sauvé : agissons ! » rappelle Antoine Cadi, Conseiller Scientifique du Fonds de Dotation pour la Biodiversité.

Antoine Cadi (conseiller scientifique du FDB)

A propos du « Fonds de Dotation pour la biodiversité »

Le FDB s'adresse aux entreprises et au grand public pour collecter des fonds afin de développer des actions de préservation des espèces animales et végétales, et des actions d'éducation. Les dons reçus bénéficient, en France, du régime de la déduction fiscale applicable au mécénat.

En fonction des sommes collectées, le FDB soutient financièrement des acteurs de terrain compétents et reconnus, pour leur permettre de mener à bien des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Le principal programme développé par le FDB est le programme « Save your logo » qui s'adresse aux entreprises dont le logo représente une espèce animale ou végétale.

Pour en savoir plus, visitez : www.fdbiodiversite.org

Contact Presse :

Elsa Lebizay

Chargée de Communication

Tél : 01.53.33.88.18 / 06.73.44.16.68

el@fdbiodiversite.org

www.fdbiodiversite.org

www.saveyourlogo.org